Nº 14

ARRONDISSEMENT DE LENS

## **VILLE DE DOURGES**

## **MAIRIE**



SEANCE DU 18 MARS 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
DU MULTI ACCUEIL « LES
COCCINELLES »

**ACTUALISATION** 

# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 mars 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents: M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme WERQUIN Mildred). M. THUILLIEZ Laurent. Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). Mme MIJUIN Peggy (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. LEMAIRE Sabrina (Proc. De M. CANIPET Jérôme). DUBOIS Jeanne-Marie. MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mmes WERQUIN Mildred. M. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura. M. HENAUX Christophe

Absents: M. THERY Eric. Mme JORION Geneviève.

Madame DOUTERLUNGNE Marine est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'établissement de la structure « Les Coccinelles » a été mis à jour par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021.

Elaboré conformément au cadre réglementaire en vigueur, il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille, il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes et d'améliorer le service au public.

#### Il comprend:

- Le projet social et développement durable qui expose les modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et la démarche en faveur du développement durable.
- Le projet éducatif qui exprime les valeurs développées à travers la charte du jeune enfant et les dispositions prises à l'égard de son soin, de son bien-être, de sa créativité, et de l'égalité.
- Le projet d'accueil qui développe les accueils et les prestations proposées.

Il convient donc d'actualiser le projet d'établissement de la structure.

Publié et affiché Article L2121.25 Du Code Général Des Collectivités Territoriales

REÇU EN PREFECTURE le 21/03/2024 Application agréée E-legalite.com Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet d'Établissement du Multi Accueil, tel que présenté en annexe de la délibération.

## Le Conseil Municipal,

 $\mathbf{Vu}$  l'article R 2324-29 du Code de la Santé publique modifié par Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 - art. 4,

Vu l'avis de la Commission « Petite enfance – Jeunesse » du 27 février 2024,

### Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'Établissement du Multi Accueil « Les Coccinelles » joint en annexe de la présente délibération.
- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre Le Maire, Tony FRANCONVILLE

